
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-1119

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le Conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 5^e jour du mois de juillet 2021, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt numéro 2021-1119 décrétant une dépense de 364 000 \$ et un emprunt de 364 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 novembre 2021.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 19 NOVEMBRE 2021



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre huit heures (8 h) et midi (12 h), le 19^e jour du mois de novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 19^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2021.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint